

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro <-2024 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de préciser la notion de nuisance en lien avec la collecte des bacs roulants

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 juillet 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 2 juillet 2024, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le < 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement général numéro 0047-2007 est modifié en remplaçant l'article 292 intitulé « Nuisances » comme suit :

« 292. Nuisances

Constitue une nuisance le fait :

1. De ne pas placer des ordures ménagères, organiques et/ou matières recyclables destinées à l'enlèvement dans les contenants prescrits par la MRC de la Haute-Yamaska. Toute ordures ménagère ou organique et toute matière recyclable placée dans un contenant non conforme ou placée en dehors de ce contenant constitue ainsi une nuisance.

Le propriétaire de l'immeuble sur ou devant lequel sont déposés les ordures ménagères, organiques ou les matières recyclables en contravention du présent article est responsable de l'infraction.

2. De laisser son bac roulant dans un espace réservé pour la collecte en dehors de la période mentionnée sur la signalisation. Tout propriétaire doit retirer son ou ses bacs roulants disposés dans un espace réservé à cet effet après la collecte et remiser ceux-ci.

L'occupant de l'adresse identifiée sur le bac roulant laissé dans l'espace réservé en dehors de la période indiquée sur la signalisation est responsable de l'infraction.

Tout employé du Service des travaux publics est autorisé à remiser tout bac se trouvant dans un espace réservé en dehors de la période mentionnée sur la signalisation. »

3. Le règlement général numéro 0047-2007 n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe